

Stabilité politique et développement économique en Méditerranée

Ioannis Seimenis*

Provenant d'horizons épistémologiques divers, six membres du département d'Études Méditerranéennes de l'Université de l'Égée examinent une pléthore de sujets liés à la région de la Méditerranée.

Cependant avant d'aborder ces questions le professeur d'économie Louka Katseli, directeur du Centre de Développement de l'OCDE à Paris, suggère dans son article que la Grèce pourrait devenir une plaque tournante au niveau du tertiaire dans la région environnante d'ici quelques années. L'élaboration d'une 'carte routière' du développement dans ce sens serait un moteur dans la recherche d'un consensus puisqu'un programme de réforme nationale semble peu faisable. Une telle entreprise nécessite une bonne analyse des changements probables aux niveaux mondial, européen et régional ainsi qu'une évaluation des options, capacités et préférences domestiques. De plus, il faut un leadership politique capable d'assurer une certaine cohérence dans les politiques de développement et une mobilisation efficace de tous les acteurs.

Le professeur de relations internationales Dimitrios Triantaphyllou aborde le thème du régionalisme ou régionalisation, thème des relations internationales devenu prééminent avec la fin de la Guerre Froide. Dans son article «Construction de la Région dans la Méditerranée et les régions de la Mer Noire», l'auteur soutient que dans le voisinage de l'Union Européenne, on peut observer au moins deux modèles de construction régionale.

Le premier, le Partenariat Euro-Méditerranéen (EMP), était l'invention propre de l'Union Européenne dans un effort d'encadrer politiquement, économiquement et socialement l'espace géographique de la Méditerranée. L'autre, l'Organisation de la Coopération Économique de la Mer Noire (BSEC), est un effort de coopération entre des États côtiers et des États qui appartiennent à la grande région de la Mer Noire. Le défi-clé auquel font face ces deux organisations demeure leur cohésion et le degré avec lequel certains niveaux d'européanisation peuvent être incorporés aux

*Vice-recteur, Université d'Égée

deux processus. De plus, Triantaphyllou cherche à présenter quelques-uns des défis auxquels font face aussi bien l'EMP que le BSEC étant donné le contexte changeant des relations transatlantiques et régionales.

L'avocat spécialisé en droit international, Konstantinos Magliveras, se penche sur un thème qui a récemment préoccupé l'agenda de la communauté internationale, plus précisément le thème du trafic des personnes. Chaque année des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont pris au piège de trafiquants, qui sont souvent reliés au crime organisé. Ceux-là sont transférés dans des pays étrangers, où ils sont traités comme des marchandises, dans l'industrie du sexe, dans les secteurs industriel et agricole entre autres où ils sont exploités et constituent des travailleurs illégaux. Le trafic des personnes est devenu un problème global couvrant l'ensemble de l'Europe et le bassin Méditerranéen.

Dans son article intitulé «Combattant des Nouvelles Formes de Criminalité Transnationale : le Trafic des personnes et l'Unité Européenne (avec une emphase particulière sur la Région Euro-Méditerranéenne)» Magliveras examine les initiatives entreprises et les instruments adoptés par l'Union Européenne pour faire face au trafic des personnes. Plus particulièrement, l'article examine les difficultés institutionnelles que l'UE a eu pour faire face au problème du trafic des humains et analyse les objectifs principaux de l'UE, plus précisément la criminalisation du trafic des personnes, la poursuite en justice des contrevenants ainsi que la prévention et la suppression du trafic de personnes.

D'un point de vue du droit international, Petros Siouziouras discute de «la Géopolitique de l'Héritage Archéologique Marin dans le contexte de la Convention des Nations Unies pour la Loi de la Mer». L'auteur soutient que l'héritage culturel est inextricablement lié à l'importance historique de certaines régions de la même façon que certaines civilisations et leur évolution historique sont étroitement liées avec le statut et l'importance spécifique de certains Etats nationaux avec la communauté internationale. De plus, on est le témoin d'Etats qui s'efforcent de créer l'histoire afin d'augmenter leur stature et prolonger leur existence, ce qui à son tour donne une dimension géopolitique à l'étude de l'héritage historico-culturel.

L'article soutient que la Troisième Conférence pour la Loi de la Mer (1982) peut être envisagée comme une réussite de la communauté internationale à faire face à l'héritage culturel. En effet, elle a constitué le

premier effort réussi à institutionnaliser des règles légales pour assurer la protection de l'héritage archéologique marin. Afin de définir les droits de l'état côtier – concernant la protection de l'archéologie marine – l'article examine séparément les zones maritimes prévues dans la Convention de 1982. Un effort est également fait afin de définir conceptuellement les termes « objets archéologiques et historiques » et « objets archéologiques et historiques trouvés en mer » - qui ne sont pas définis dans la Convention de 1982 et sont utilisés abondamment dans l'analyse qui s'ensuit.

Dans son article, «L' Alliance de l'Ouest et le Moyen Orient dans le début des années 1970» l'historien John Sakkas, examine le développement de l'approche collective de la Communauté Economique Européenne (CEE) envers le monde Arabe au début des années 1970. L'auteur soutient que le moment critique et décisif de l'implication de la Communauté Européenne au Moyen Orient est survenu après la Guerre d'Octobre et les déclarations de Bruxelles et de Copenhague de 1973, qui ont marqué le début de ce qui a, par la suite, été appelé le Dialogue Arabo- Européen.

L'article examine le rôle négatif joué par les Nations Unies (l'acteur extérieur prédominant au Moyen-Orient depuis la moitié des années 1950), dans la mesure où la diplomatie américaine n'a pas encouragé un rôle indépendant pour l'Europe au Moyen-Orient. Cependant, malgré la forte opposition américaine aux initiatives de la Communauté européenne, ni le Dialogue Euro-Arabe ni les développements des positions de l'Union Economique Européenne sur le conflit Arabo-israélien n'ont changé. Les Européens étaient déterminés à augmenter leur liberté de manoeuvre et leur indépendance face aux Etats-Unis et de se distancer de toute politique américaine, plus spécialement au Moyen-Orient. L'auteur soutient que la réaction européenne au défi des Etats-Unis était caractérisée par le défaut d'une unité suffisante, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

En tournant son attention vers des développements qui ont lieu dans la région turbulente du Moyen Orient, Paraskevi Kefala examine les implications de l'opération «Liberté pour l'Irak» pour la stabilité plus large de la région du Moyen-Orient. Dans son article, intitulé L'opération «Liberté pour l'Irak» et ses conséquences sur la sécurité et la stabilité régionales», Kefala examine les conséquences de l'opération «Liberté pour l'Irak» tant pour le pays lui-même, que pour la région environnante. L'idée principale est que la présente guerre contre l'Irak ne constitue pas la deuxième phase de la croisade

américaine contre le terrorisme international, mais l'acte final de l'«Opération du Désert», lancée le 16 Janvier 1991.

L'auteur soutient que les conséquences de la guerre sont dévastatrices pour l'Irak, que malgré la rémission d'après plus de trois ans de guerre, le pays se trouve lui-même immergé dans une guerre civile catastrophique, dont la fin ne se voit pas à l'horizon. Selon Kefala, ces circonstances ont menacé l'existence même de l'état Irakien et son caractère séculaire tandis que la situation dangereuse actuelle constitue une menace sérieuse additionnelle à la sécurité et la stabilité de la région, qui est déjà affectée par les conséquences des attaques terroristes du 11 Septembre.

Dans le dernier article, l'analyste politique spécialiste de la sécurité, Panayotis Tsakonas, analyse la stratégie adoptée par la Grèce dans la moitié de 1990 dans le but de transformer la dispute trentenaire avec la Turquie, alliée de la Grèce au sein de l'OTAN, et «archi-ennemie», dans une relation moins antagoniste et plus stable. L'article explore comment certaines raisons domestiques, régionales et systémiques ont amené la Grèce à introduire une «stratégie de socialisation» envers la Turquie. L'argument central de l'article est que les nouvelles stratégies prioritaires de la Grèce – qui ont été principalement centrées sur son habileté à s'intégrer pleinement à l'Union Européenne ont conduit à une prise de conscience des limites des efforts «d'équilibre interne» face à la Turquie et mené à l'adoption de politiques sophistiquées «d'un équilibre externe».

Au delà de son rapport exhaustif des diverses raisons qui ont conduit à la reformulation de la politique extérieure de la Grèce envers la Turquie depuis la moitié de 1990, Tsakonas discute en détail des facteurs qui ont conditionné «la stratégie de socialisation» de la Grèce, plus précisément l'eupéanisation de la politique extérieure de la Grèce 'soit d'en haut' ou 'd'en bas'. Les explications des réalistes/ neoréalistes au sujet de la 'socialisation' et certains aspects de la théorie de la formation d'alliances sont utilisées comme outils méthodologiques afin d'évaluer les données empiriques et historiques disponibles.

Les articles de cette thématique sont le résultat d'un colloque dédié à la mémoire de Dr. Elias Alexopoulos, professeur de relations internationales au département d'Etudes Méditerranéennes de l'Université d'Egée.

Jeune universitaire brillant et efficace, Elias Alexopoulos nous a quittés prématurément au meilleur moment de sa créativité.